



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

- L'an deux mille treize, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 15 mars 2013

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

AUTORISATION DE DEFENDRE EN JUSTICE

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Madame SCAER JANNEZ, Adjointe au Maire,
expose que Madame et Monsieur Philippe DOUGUET ont formé
un recours au Tribunal Administratif de Rennes le 18 janvier
2011 à l'encontre de l'arrêté municipal en date du 7 septembre
2010 portant refus d'un permis de construire à Trévignon.

Pour défendre ses intérêts, la Commune bénéficie d'un contrat
de protection juridique avec l'assureur SMACL. Le dossier lui a
donc été transmis.

La clôture de l'instruction a été fixée au 5 mars 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix,
décide :

- d'habiliter le Maire à défendre la Commune dans cette affaire,
- de confirmer le choix du cabinet d'avocats LE ROY/GOURVENNEC/PRIEUR, avocats à Brest pour l'assister dans ce dossier dans le cadre d'une mission de conseil et de défense juridique

Monsieur LE THOER s'abstient.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 25 mars 2013

LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130328-DE13220333-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2013
Publication : 28/03/2013